

# La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)



**Comité pour la Fiscalité Écologique**  
**14 mars 2013**



# Plan

- I. La création de la TGAP : une rénovation de la fiscalité sur les activités polluantes
  1. Les objectifs
  2. Le cadre légal
  3. Le périmètre initial de la taxe
  4. La gestion de la taxe
- II. Des évolutions continues du dispositif de taxation
  1. Des modifications de périmètre
  2. Des adaptations des exonérations
  3. Des modifications de taux
- III. Le périmètre actuel de la taxe
  1. Les composantes
  2. Le mécanisme
  3. Les modalités de taxation
  4. Les taux
  5. Les recettes

# I. La création de la TGAP

## Les objectifs

- Moderniser, unifier et simplifier la fiscalité environnementale existante
- Renforcer la mise en œuvre du principe « pollueur-payeur »
- Encourager le développement de comportements vertueux pour l'environnement par l'émission d'un « signal-prix »

# I. La création de la TGAP

## Le cadre légal

- Création par la loi de finances pour 1999
- Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2000
- Codification aux articles 266 *sexies* à *terdecies* du code des douanes

# I. La création de la TGAP

## Le périmètre initial

- Abrogation des cinq taxes fiscales ou parafiscales affectées à l'ADEME

*Taxe sur le stockage des déchets ménagers, l'élimination des déchets industriels spéciaux, la pollution atmosphérique, les nuisances sonores et les huiles de base*

- Création de quatre composantes de TGAP

*TGAP sur le stockage des déchets ménagers, l'élimination des déchets industriels spéciaux, l'émission de substances polluantes dans l'air, le décollage d'aéronefs, la production d'huile usagée*

# I. La création de la TGAP

## La gestion de la taxe

La direction générale des douanes et droits indirects :  
administration chargée de la gestion quasi-exclusive de la TGAP

- Un réseau comptable qui couvre le territoire métropolitain et les départements ultramarins
- Des moyens juridiques et techniques qui permettent d'assurer un contrôle efficace du correct acquittement de la taxe par les redevables

## II. Des évolutions continues

### Des modifications de périmètre

- Les modifications de la TGAP sont fréquentes (périmètre, exonérations, taux). Concernant le périmètre :
  - Création de nouvelles composantes  
*TGAP sur les lessives et préparations assimilées, sur les matériaux d'extraction...*
  - Suppression de composantes existantes  
*TGAP sur le décollage d'aéronefs (transformée en taxe d'aéroport), sur les produits antiparasitaires(transformée en redevance), TGAP sanction sur certains imprimés, ...*

## II. Des évolutions continues

### Des adaptations des exonérations

Afin d'encourager la réorientation des comportements, le dispositif de taxation prévoit des exonérations au bénéfice des redevables engagés dans une démarche vertueuse pour l'environnement

*Transfert de déchets vers un autre État membre pour valorisation matière, installations spécifiques de traitement des sols et sites pollués, livraison et utilisation de sacs plastiques en matière biodégradable et biosourcée...*

## II. Des évolutions continues

### Des modifications de taux

- Une augmentation des tarifs pour limiter les pratiques les plus polluantes et pour inciter à la réorientation des comportements

*Polluants atmosphériques, déchets...*

- Des réactions pour encourager les comportements respectueux de l'environnement

*Certification environnementale des installations de traitement des déchets, développement de l'alter modalité pour le transport des déchets...*

# III. Le périmètre actuel

## Les composantes

Sept composantes

plus une qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Les déchets (*déchets ménagers et assimilés et déchets industriels spéciaux*)

Les émissions polluantes et poussières totales en suspension

Les lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes

Les lessives et préparations assimilées

Les matériaux d'extraction

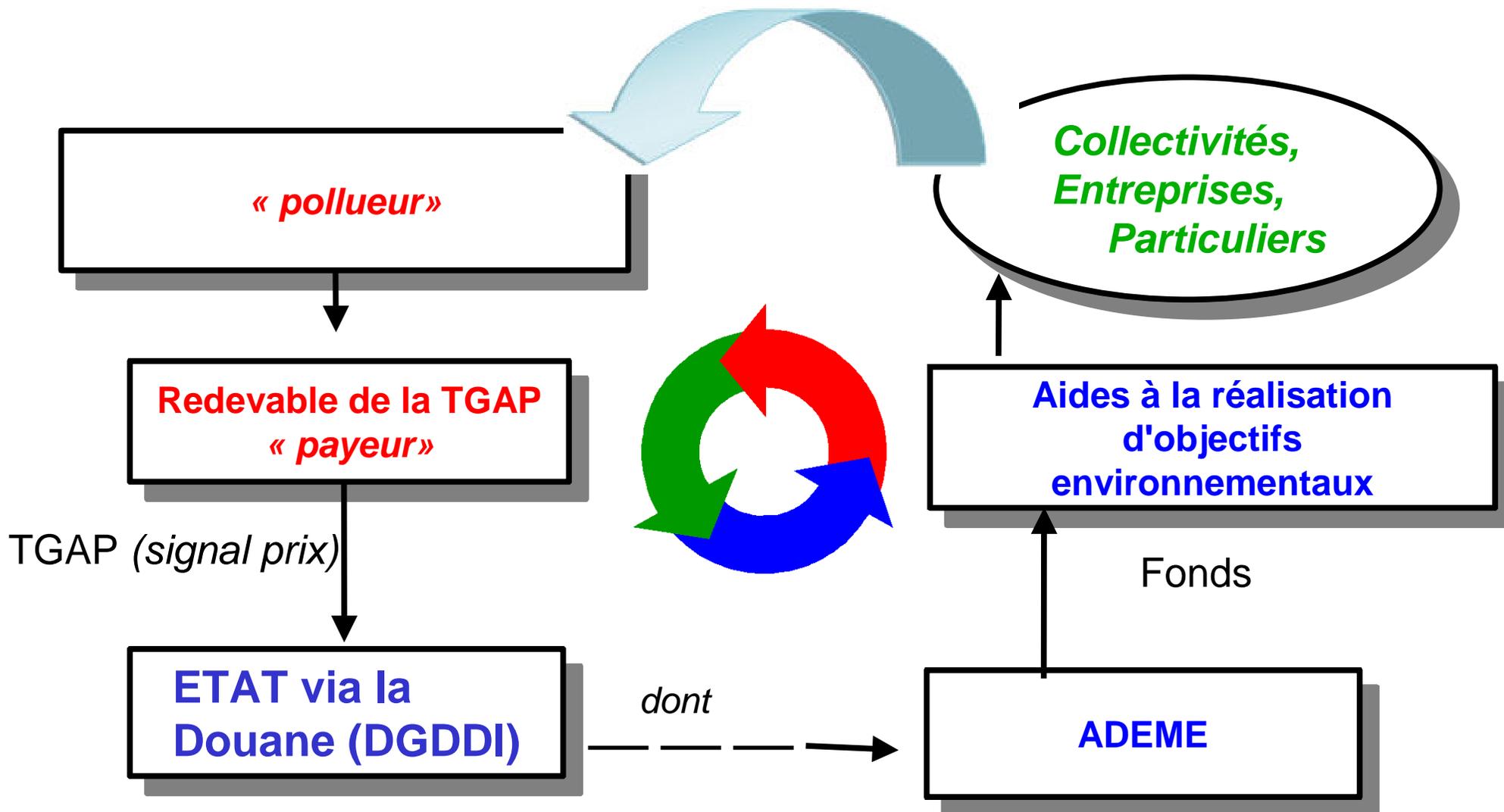
Les carburants

Les installations classées (*composante gérée par les DREAL / MEDDE ; art 266 terdecies du code des douanes*)

Les sacs de caisse à usage unique en matière plastique (*au 1<sup>er</sup> janvier 2014*)

# III. Le périmètre actuel

## Le mécanisme



# III. Le périmètre actuel

## Les modalités de taxation

### ➤ Le redevable

*Personne physique ou morale*

### ➤ Le fait générateur

*La réception de déchets dans une installation dédiée, l'émission dans l'atmosphère de substances polluantes, la première livraison ou utilisation de lubrifiants, de lessives, de matériaux d'extraction, de sacs de caisse à usage unique en matière plastique, le taux d'incorporation de biocarburant dans les carburants, l'exploitation d'une installation classée*

### ➤ L'assiette

*Le poids, en tonne ou en kilogramme, sauf pour les installations classées pour lesquelles la taxation est assise sur le type d'installation et la catégorie de l'exploitant*

# III. Le périmètre actuel

## Les taux applicables en 2013 (exemples)

De 3 à 100 € la tonne pour les déchets (*16 tarifs différents selon le type d'installation et de déchet*)

De 46,29 à 259,86 € la tonne et de 5 à 1000 € le kilogramme pour les émissions polluantes (*autant de tarifs que de substances taxables*)

47,13 € la tonne pour les lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes

De 42,30 à 303,70 € la tonne pour les lessives et préparations assimilées (*taxation en fonction de la teneur en phosphates*)

0,20 € la tonne pour les matériaux d'extraction

# III. Le périmètre actuel

## Les recettes (M€)

Composante	Exécution 2011	Exécution 2012
Déchets	355	415
Émissions polluantes	24	22
Lubrifiants	25	25
Lessives	50	44
Matériaux d'extraction	66	73
Carburant	127	154
TOTAL	647	733

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**